

Le 18 juillet 1718, il y eut une procession générale pour obtenir la cessation de la sécheresse.

Le 3 décembre suivant, François-Paul rendit une ordonnance par laquelle il instituait la fête du *Sacré-Cœur de Jésus*, qui devra être célébrée à l'avenir et à perpétuité, à commencer dès cette année, le vendredi lendemain de l'Octave du Saint-Sacrement ; « laquelle fête sera chômée par cessation de travail (1)... »

• Cette même année, le P. de Colonia publia un de ses plus «avants ouvrages, *La religion chrétienne prouvée par le témoignage des auteurs païens*. M. l'abbé de la Bouderie, auquel on en doit une nouvelle édition, n'a pas reproduit la dédicace que l'auteur a faite de son livre à notre archevêque (2); cependant elle méritait de l'être ; on en jugera par cet extrait :

« Monseigneur. . . ., cet ouvrage est né, pour ainsi dire, dans une assemblée de gens de Lettres qui vous doit son assiduité au travail..., qui emprunte de vous son éclat, et que vous venez de recevoir dans votre palais. . . . Je suis d'ailleurs d'une compagnie qui fait gloire depuis deux siècles (3) d'être

fêtes continuelles. Une dame de Paris apprit que celles de Lyon s'empresaient fort de plaire au maréchal, en écrivant à l'une d'elles : « Apprenez-moi, lui dit-elle, à qui le maréchal a jeté le mouchoir. » La vieille madame de Béraull, qui habitait Lyon et qui avait été autrefois des amies du maréchal, vit cette lettre et dit à celle qu'il la lui montrait : « Écrivez à votre amie que M. le maréchal ne se mouche plus. » Barrière, *La Cour et la Ville*, etc.

(1) Ce mandement est contresigné *Guichard*.

(2) Trois approbations également supprimées par M. de Labouderie se trouvent dans la première édition ; la première est de M. Cohade, docteur de Sorbonne ; la seconde de l'abbé Tricaud, chanoine d'Aisnay, et la troisième est du P. Galifet, provincial de la Compagnie de Jésus en la province de Lyon.

(3) On lit dans un mémoire au sujet des Pairs, présenté en 1716 au duc d'Orléans, i égent •. « Les *Neuvilte-Villeroy* sortent d'un marchand de poissons, contrôleur de la bouche de François I^{er} ; il est ainsi mentionné à la